



PHOTO

**INSCRIPTION – DANSE HIP HOP
Saison 2015-2016
ADULTES**

Documents à joindre :

- 1 certificat médical (de - 3 mois)
- 2 photos (nom au dos)

Date d'inscription : __/__/20__

INSCRIPTION à partir du 20 octobre 2015

- Soit par voie postale : Compagnie E.go – Maison des associations – 12 rue Joseph Cugnot 79 000 NIORT
- Soit à l'accueil de la Maison des associations
- Soit au bureau de la Cie (Maison des Associations - Bureau 300)

Nom: _____ Prénom: _____

Age: _____ Date de naissance: __/__/____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Tél: _____ Email : _____

EN CAS D'URGENCE: Nom et numéro de la personne à prévenir :

- ADULTES -

Lieu : CSC Souché – 3 rue de l'aérodrome - Niort

Pratique de la danse : débutants ou pratiquants occasionnels

Dates : les lundis, à partir du 2 novembre 2015 (hors vacances scolaires) – de 20h45 à 22h

- Tarifs -

- Inscription annuelle : **185 €**
- L'adhésion à l'association E.go est obligatoire : **15 €**

-Mode de règlement -

- En espèce Paiement en : 1 fois
- Par Chèque Paiement en : 1 fois 2 fois 3 fois

Lors de l'inscription, si paiement en plusieurs fois, nous remettrons la totalité des règlements selon la formule choisie. Les encaissements se feront respectivement à l'inscription, le 01/01/2016 et le 01/04/2016.



Déclaration – Participants Majeurs :

Je soussigné(e), _____ (nom, prénom), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association joint à ce formulaire et je m'engage à le respecter.

J'accorde par ailleurs à l'association E.go, ses représentants et toute personne agissant avec la permission du photographe ou du réalisateur, la permission irrévocable de publier toutes les photographies et images que vous avez prises de moi durant la saison 2013-2014, dans le cadre des projets en lien avec la Compagnie.

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre de bilan de projet, document diffusé sur internet, dans la presse, sous forme d'exposition et tout support de promotion de la compagnie E.go.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le photographe ou le réalisateur ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer cette attestation en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Le __ / __ / 20__.

Signature :

Déclaration – Participants Mineurs :

Je soussigné(e), _____ (nom, prénom), autorise mon enfant _____ (nom, prénom) à pratiquer la danse hip hop.

Je note que l'association E.go n'est responsable de ce dernier que pendant les horaires de cours. En dehors de ces horaires ou en cas d'absence au cours, la Compagnie décline toute responsabilité.

J'accorde par ailleurs à l'association E.go, ses représentants et toute personne agissant avec la permission du photographe ou du réalisateur, la permission irrévocable de publier toutes les photographies et images que vous avez prises de mon enfant durant la saison 2013-2014, dans le cadre des projets en lien avec la Compagnie.

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre de bilan de projet, document diffusé sur internet, dans la presse, sous forme d'exposition et tout support de promotion de la compagnie E.go.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le photographe ou le réalisateur ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer cette attestation. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Le __ / __ / 20__.

Signature (Parent ou tuteur):



REGLEMENT INTERIEUR

1. ADHESION: L'adhésion à l'association E.go est obligatoire (La cotisation annuelle est fixée à 15€ par personne) et assurent le statut de membre actif.

L'adhésion prend effet du 1er septembre de l'année en cours et s'achève le 31 août de l'année suivante.

2. REGLEMENT: Le règlement pourra se faire par espèce (en une fois) ou par chèque (en une, deux ou trois fois). La totalité du règlement devra être remis le jour de l'inscription et libellé à l'ordre de la Compagnie EGO. Les encaissements se feront respectivement à l'inscription, le 1er janvier 2016 et 1er avril 2016.

Tout trimestre entamé ne pourra être remboursé. En cas d'arrêt en cours d'année, le 2^e et/ou 3^e trimestre pourront être remboursés sur présentation de certificat médical.

3. DOCUMENTS OBLIGATOIRES: l'adhérent s'engage à fournir toutes les pièces nécessaires à son inscription (certificat médical de - 3 mois, 2 photos, fiche sanitaire, fiche d'inscription signée).

4. HORAIRES: Il est demandé aux participants de respecter les horaires des cours et de ne pas arriver en retard. En cas de force majeure : demander – pour des raisons de respect et surtout de sécurité - l'autorisation au responsable avant de rentrer dans la salle du cours.

Les cours durent 1h15 pour le cours des enfants. Les parents sont priés de reprendre leur (s) enfant (s) à la fin du cours, à l'heure prévue, l'intervenant n'étant plus tenu comme responsable. Tout accident parvenu avant et après la fin du cours ne sera pas assuré et l'association ne pourra être mise en cause.

5. ABSENCES: Si vous devez vous absenter de la salle (pour divers motif : toilettes, vestiaire...) ou si vous devez partir plus tôt, pensez à prévenir le responsable afin qu'il sache où vous trouver en cas de problème.

6. PERIODE / VACANCES: Les cours commenceront la seconde semaine de septembre et se termineront la dernière semaine de juin. Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires (sauf avis contraire) et les jours fériés (1^{er}, 11 novembre, 1^{er} et 8 mai).

7. RESPECT: Le respect, l'intégrité physique et morale des autres participants font partis des grandes lignes fondatrices de la culture hip hop et devront donc être appliqués par chacun durant les cours. Egalement, le respect du responsable qui dispense les cours est primordial. Il est donc le seul à pouvoir prendre une décision, en cas d'urgence ou de nécessité. Tout incident doit lui être indiqué afin de pouvoir faire le nécessaire.

8. ACCOMPAGNANTS : Les parents et amis des participants aux cours de danse sont invités à regarder les cours uniquement les deux premières séances.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES : Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent.

Notre but est d'éviter au maximum des accidents ou incidents pouvant gêner la qualité de nos cours. Aidez-nous à les respecter afin que nous puissions ensemble continuer à développer l'enseignement de la danse hip hop dans les meilleures conditions.